

PHOTO 1 : REPLIS BOISÉS DE LA VALLÉE DU CHAMBON - AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

ÉTAT INITIAL PARTIE I

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL

A . LOCALISATION



FIGURE 1 : CARTE DE LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE 1/3

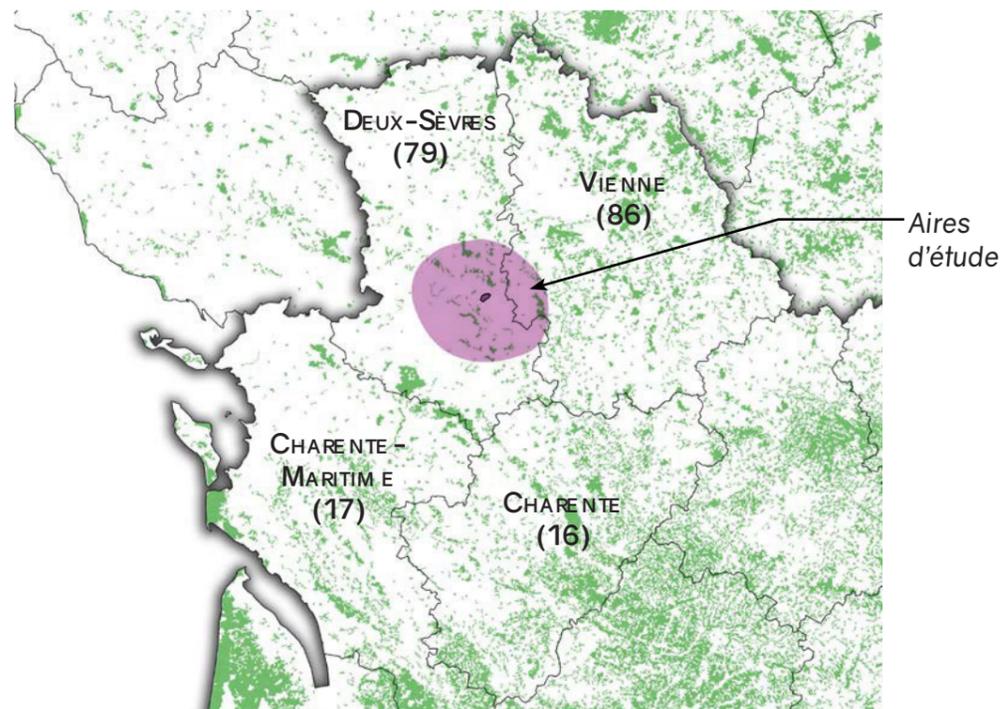


FIGURE 2 : CARTE DE LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE 2/3

L'aire d'étude du projet éolien se situe dans la région Nouvelle Aquitaine et se déploie essentiellement sur le département des Deux-Sèvres et dans une moindre mesure sur celui de la Vienne.

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située le long de l'autoroute A 10 entre Niort et Poitiers. Le site se trouve à environ 40 km au sud-ouest de Poitiers, 28 km à l'est de Niort et à 29 km au sud de Parthenay. Elle s'étire sur les territoires communaux de Sainte-Eanne, Salles et Soudan.

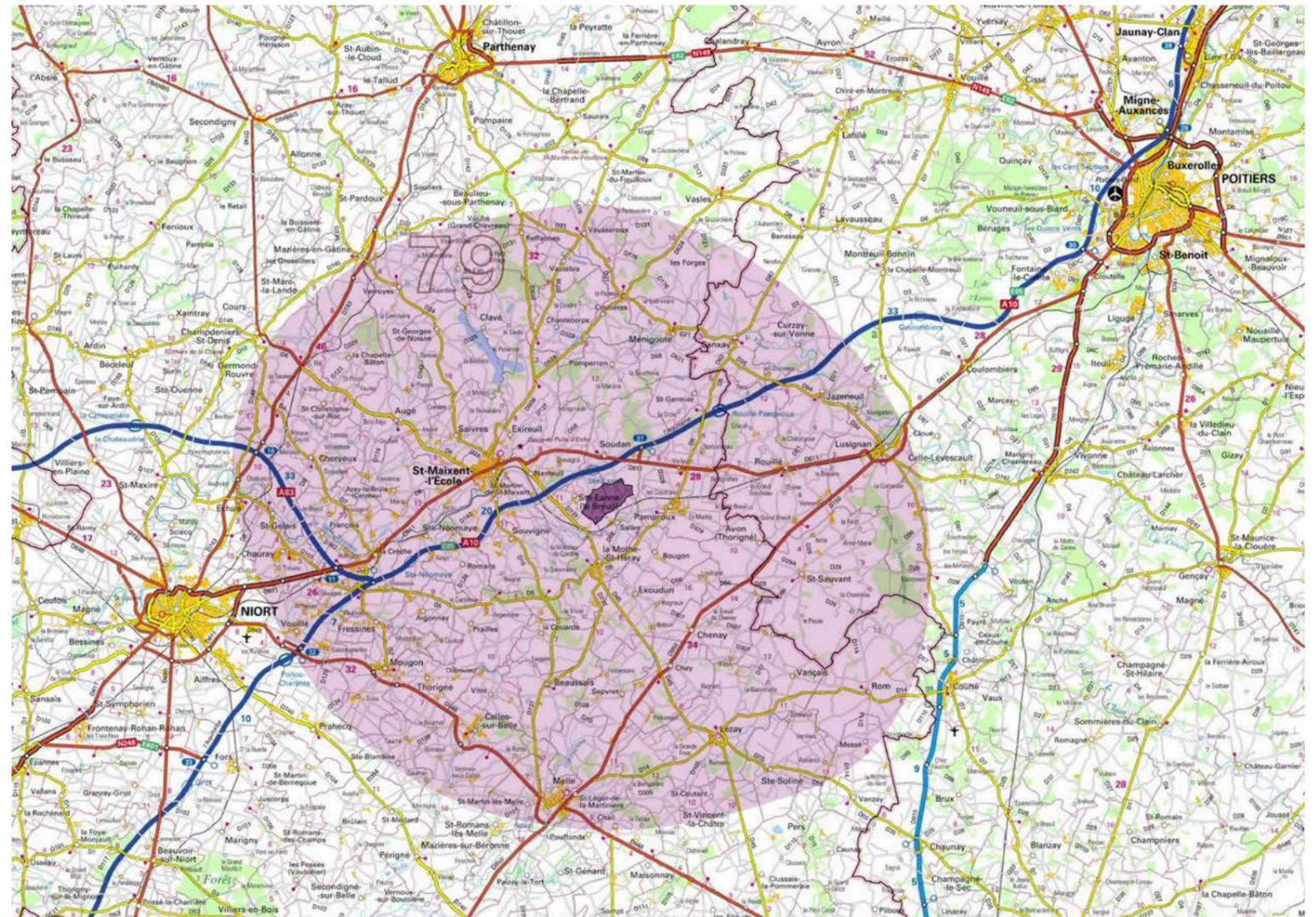


FIGURE 3 : CARTE DE LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE 3/3

B . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

L'état initial vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les sensibilités ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'étude emboîtées les unes dans les autres. Conformément à l'actualisation 2017 du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire d'étude éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son impact sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces sensibilités à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

Conformément à l'actualisation 2017 du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, le travail de définition des périmètres des aires d'étude s'appuie sur la perception et la prégnance du projet qui permet de représenter au mieux les sensibilités du territoire en tenant compte du principe de proportionnalité.

Ainsi, nous avons réalisé le calcul de la visibilité théorique¹ de la zone d'implantation potentielle pour une hauteur de 200 m (hauteur maximum envisagée sur ce projet) en tenant compte du relief² et des principaux boisements³. Ce premier résultat dessine l'«aire visuelle totale» du projet.

Afin d'exploiter le principe de variation de la hauteur apparente, une seconde analyse basée sur le calcul de l'angle vertical, a été réalisée. Ce second résultat (cartes ci-après) met en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle. Le découpage en aires d'étude en est la traduction cartographique.

¹ Mission réalisée par le bureau d'études Couasnon avec le logiciel WindPro 3.2
² Base de données : BD Alti 75m
³ Base de données : Corine Land Cover 2006

2.1. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

L'aire d'étude éloignée correspond à un bassin visuel où le projet mesure entre 0,5 et 1° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de 0,87 cm à 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil. Au-delà, le projet, même s'il peut être visible, ne présente pas une prégnance suffisante pour générer un impact sur le paysage.

Ce périmètre présente un rayon variable fluctuant entre 15 et 23 km autour de la ZIP. Il s'étend jusqu'à Lusignan à l'est, Melle au sud et s'arrête aux portes de Niort et de Mazières-en-Gâtine.

L'aire d'étude prend en compte les différents enjeux patrimoniaux et paysagers incluant notamment les sites patrimoniaux remarquables de Melle et Celles-sur-Belle au sud.

2.2. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée correspond à un bassin visuel où le projet mesure entre 1 et 5° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de 1,7 cm à 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil.

Ce périmètre présente un rayon variable entre 7,5 km et 12 km autour de la ZIP. Il se déploie jusqu'à Rouillé à l'est, Chey au sud, englobe la ville de St-Maixent-l'École et s'étire jusqu'au Barrage de la Touche-Poupard au nord.

Il inclut plusieurs monuments historiques ainsi que quelques sites protégés.

2.3. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

L'aire d'étude immédiate correspond à un bassin visuel où le projet mesure plus de 5° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de plus de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil.

Ce périmètre varie entre 2,2 km et 3,5 km autour de la ZIP. Il comprend les bourgs de Soudan, Pamproux, Salles et la Mothe-St-Héray ainsi que de nombreux villages et hameaux.

Cette aire abrite 12 édifices protégés au titre des monuments historiques.



FIGURE 4 : IMBRICATION DES AIRES D'ÉTUDE

FIGURE 5 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE

PROJET ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'œil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'œil

 Boisements utilisés pour le calcul de la ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2